

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 27*

**Présents** : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gille MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

### **Excusés par procuration :**

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 25 septembre 2023

Marie-Pierre ROBERT donne procuration à Jocelyne LAVERDURE DELHOUME en date du 27 septembre 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 28 septembre 2023

Jean-Pierre GAUGIRAN donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 28 septembre 2023

Bruno COMTE donne procuration à Cyril GRANGER en date du 28 septembre 2023

### **Absente :**

Marie-Anne ROBERT KERBRAT

### **Secrétaire de séance : Jacques BERNIS**

**Objet** : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la Fondation du Patrimoine – Restauration du village martyr d'ORADOUR-SUR-GLANE

### **Délibération 2023 – 67**

Alors que la voix du dernier témoin du massacre d'Oradour-sur-Glane du 10 juin 1944, s'est éteinte, la Fondation du Patrimoine vient de lancer une vaste souscription nationale, afin de participer à la restauration du village martyr menacé à ce jour d'effondrement.

En effet, au regard de la dégradation des ruines qui pose la question de la pérennité du site, un nouveau plan de gestion est engagé.

Il prévoit l'amplification des travaux conservatoires des 10 hectares de ruines.

Ils consisteront notamment à cristalliser les éléments les plus sensibles de cette entité mémorielle, à restaurer diverses parties du site qui nécessitent un entretien mais également à assurer la protection des biens mobiliers.

Dans la continuité de l'hommage rendu par le Conseil Municipal de Panazol à Monsieur Robert HÉBRAS et aux martyrs du massacre d'Oradour-sur-Glane lors de l'inauguration du « Parvis Robert HÉBRAS » et de façon symbolique, il est proposé à l'Assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 euros au profit de la Fondation du Patrimoine, dans le cadre de la souscription nationale.

L'octroi de cette subvention exceptionnelle se justifie par l'intérêt public local qu'elle revêt au regard de la vocation mémorielle du projet, qui entre en parfaite cohérence avec la politique menée par le Ville de Panazol dans ce domaine.

En effet, depuis le début de ce mandat, la municipalité œuvre tout au long de l'année pour affirmer son attachement au devoir de mémoire, au travers des commémorations, mais aussi des conférences, des expositions, des débats, des actions de sensibilisations en milieu scolaire.

## DÉLIBÉRATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2023-10 relative à la dénomination d'un espace public « parvis Robert HÉBRAS (1925-2023), dernier témoin du massacre D'ORADOUR-SUR-GLANE le 10 juin 1944 »

**VU** la note de synthèse relative à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la ville de Panazol de perpétuer l'œuvre de mémoire de M. Robert HÉBRAS en hommage aux martyrs du massacre d'Oradour-sur-Glane ;

**CONSIDÉRANT** la souscription nationale de la Fondation du Patrimoine en faveur de la restauration du Village Martyr d'Oradour-sur-Glane ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt public local que revêt cette attribution au regard de la vocation mémorielle du projet de restauration qui entre en parfaite cohérence avec la politique menée par le Ville de Panazol en matière de devoir de mémoire auprès des différents publics panazolais, notamment en milieu scolaire ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

### DÉCIDE :

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 euros au titre de la souscription nationale lancée par la Fondation du Patrimoine en faveur du Village Martyr d'Oradour-sur-Glane ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 29 septembre 2023

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 03/10/2023

Publié ou notifié

04/10/2023



*PANAZOL - MAIRIE*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DELIB67

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/09/2023

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la fondation du patrimoine restauration du village martyr ORADOUR SUR GLANE

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 03/10/2023

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 67 - Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la Fondation du Patrimoine Restauration du village martyr d'ORADOUR SUR GLANE

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buison +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230929-DELIB67-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/10/2023